

La prévention des VSS vue par
une avocate conseil d'employeurs
de l'aide à domicile
pendant 20 ans



Quizz

- Combien de situations de violences sexistes ou sexuelles ont été évoquées devant l'infirmière de la médecine du travail, en 7 années précédant la recherche-action?
- Combien ont été indiquées aux deux intervenantes lors de la recherche-action (pour 68 salariées) ?

« Ya que vous qui nous avez tendu la perche. Donc bien sûr, vous avez de bons résultats, mais moi j'attendais que ça. Excusez-moi, mais à la médecine du travail, on ne m'a jamais tendu une perche. On me pèse, on me prend la tension et puis voilà » (une élue du personnel –copil de restitution de la recherche-action)

Et l'employeur, tend-il la perche? Veut-il vraiment entendre les salariées?

- Veut-il entendre qu'un usager handicapé qui fournit à lui seul 360 heures facturées par mois à l'association ou l'entreprise, a introduit un doigt dans le sexe d'une des aides à domicile ?
- Veut-il entendre qu'une salariée a cru mourir quand une vieille dame fragile atteinte de démence a tenté de l'étrangler ?

Pour pouvoir exiger le respect de leur droit à ne pas subir des VSST, l'enquête a montré que les salariées ont besoin :

- Se sentir capable (*lever la peur, pouvoir stopper l'agression physiquement si nécessaire*) ;
- Se sentir légitime (*ni leur tenue ni les « besoins naturels des hommes » ne justifient qu'elles soient agressées*) ;
- Se sentir outillée (*par la connaissance du droit, par des défenses verbales, par des défenses physiques*) ;
- Se sentir soutenue par leurs collègues, les élu.es du personnel, l'inspection du travail, la médecine du travail...

« Moi j'suis 100% pour des démarches comme ça. On ressort renforcées. Y'avait une cohésion totale dans le groupe. Y'avait du soutien »

Merci!



asso.titanes@gmail.com